



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VRIGNE-AUX-BOIS

Par arrêté préfectoral n°2021-<sup>123</sup> du 22 avril 2021, est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société EAI SN sise 6 rue Jean-Jacques Rousseau à Vrigne-aux-Bois (08400) au titre de la rubrique 2565-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera **du lundi 17 mai 2021 au lundi 14 juin 2021 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Vrigne-aux-Bois – 11 avenue Jean-Jaurès – 08330 Vrigne-aux-Bois, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr) / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre déposé en mairie de Vrigne-aux-Bois ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes  
DCAT/ bureau des procédures environnementales  
1 place de la Préfecture  
BP 60002  
08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **22 AVR. 2021**

le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO